



Mairie d'AIRION
1 Rue du Moulin
60600 AIRION
Tél : 03 44 50 04 02
mairie.airion@orange.fr
<http://www.mairieairion.fr>

Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 28 juin à 19h30
modifié suite au conseil municipal du 12 juillet 2019

Les membres du conseil municipal ont été dûment convoqués le lundi 24 juin (distribution des convocations le mardi 25 juin).

La séance est ouverte à 19h40 par M. Yannick Jukiel, 1^{er} adjoint et maire par intérim depuis le décès de M. Stéphane Lustofin le 11 avril 2019.

Sont présents :

- Yannick Jukiel, 1^{er} adjoint et maire par intérim,
- Marie-France Sionneau, 2^{ème} adjointe,
- Vincent Breton, conseiller municipal,
- Alain Delahoche, conseiller municipal,
- Sandrine Dretz, conseillère municipale,
- Françoise Dupré, conseillère municipale,
- Eric Priem, conseiller municipal.

Pouvoir est donné par :

- Roselyne Quandalle, conseillère municipale, à Yannick Jukiel, maire par intérim,
- Fabien Thomas, conseiller municipal, à Vincent Breton, conseiller municipal.

Est absent excusé :

- Claude Duchemin, conseiller municipal.

Est absente ;

- Agnès Boillet, conseillère municipale.

Au final : **Présents : 7** **Pouvoirs : 2** **Votants : 9**

Compte-tenu de l'objet principal de la séance à savoir la mise en place du conseil municipal complété suite au scrutin du 23 juin 2019 et l'élection du maire et du(des) adjoint(s), M. Yannick Jukiel abandonne sa fonction de maire et la séance est menée par Françoise Dupré, doyenne du conseil municipal, jusqu'à l'élection d'un nouveau maire.

Rappel de l'ordre du jour :

- désignation d'un secrétaire de séance
- approbation du conseil municipal du 13 juin 2019
- délibérations :
 - élection du maire
 - élection du nombre d'adjoints
 - élection du(des) adjoint(s)
 - définition des commissions et désignation des titulaires et suppléants
 - indemnités des élus

- décision modificative

1°) Désignation d'un secrétaire de séance : Sandrine Dretz

2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 juin 2019

- Pour : 4 - Contre : 0 - Abstentions : 5 non élus à l'époque de ce conseil, les nouveaux membres ne peuvent se prononcer.

3°) Délibérations :

Les élections du maire et du(des) adjoint(s) se font à bulletin secret. Un isolement est prévu à cet effet dans la salle du conseil municipal.

a) Election du maire

Candidat : Yannick Jukiel

Assesseurs : Alain Delahoche et Marie-France Sionneau

- Pour : 8 - Blanc : 1 - Nul : 0.

Yannick Jukiel est élu maire. Il remercie Françoise Dupré et reprend l'animation du conseil municipal.

M. le Maire informe qu'il donnera la parole, en fin de conseil municipal, aux habitants s'ils le souhaitent. Les échanges seront relatés dans le compte-rendu de séance.

b) Election du nombre d'adjoints

Yannick Jukiel rappelle qu'actuellement le conseil municipal compte deux adjoints et que c'était également le cas lors de la mandature précédente.

Cet état de fait a été fortement apprécié ces dernières semaines.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal écartent la proposition de disposer d'un seul adjoint ou plus de deux. Ils valident tous la proposition de maintenir le nombre d'adjoints à 2.

Avant de passer à la désignation des adjoints, Alain Delahoche interroge le maire sur la répartition envisagée des tâches entre le maire et ses deux adjoints.

Yannick Jukiel précise que pour lui, les adjoints doivent suppléer le maire empêché. Ils doivent être en capacité de prendre des décisions au bon moment et être partie prenante aux décisions prises par le maire même si parfois celui-ci devra trancher. Le partage de l'information et du pouvoir de décision sont essentiels. Les adjoints doivent s'impliquer dans la vie de la commune, y participer, être présents à ses côtés.

Alain Delahoche insiste sur le fait que l'essentiel est de partager.

Yannick Jukiel ajoute qu'effectivement il faut savoir partager et déléguer. Le maire a aussi une vie personnelle et professionnelle et un certain équilibre est important. Enfin, la répartition des tâches est également liée aux personnes qui seront élues adjoints, à leurs compétences et leurs aptitudes. Aussi, à ce stade il ne peut pas en dire plus.

c) Election des deux adjoints

Est candidate à la fonction de 1ère adjointe Marie-France Sionneau.

- Pour : 9 - Blanc : 0 - Nul : 0

Est candidate à la fonction de 2ème adjointe Sandrine Dretz

- Pour : 8 - Blanc : 1 - Nul : 0

Sont donc respectivement élues aux fonctions de 1ère et 2ème adjointe Marie-France Sionneau et Sandrine Dretz.

d) Définition des commissions et désignation des titulaires et suppléants

Compte-tenu du délai réglementaire (15 jours) pour élire maire et adjoints et constituer les commissions, Agnès Boillet partie en vacances et non informée de ce conseil pourra se positionner a posteriori sur les commissions qu'elle souhaite intégrer.

- **Marais et rivières** : Alain Delahoche et Fabien Thomas.

- La commission travaux, voirie, chemins ruraux et vicinaux et sécurité se scinde en deux commissions :
- la première : **travaux, voirie, chemins ruraux et vicinaux, appel d'offre et sécurité** avec tous les membres du conseil municipal ;
- la seconde : **culture et patrimoine** composée de Françoise Dupré, Yannick Jukiel, Eric Priem et Marie-France Sionneau.

- **Fêtes et cérémonies** : Vincent Breton, Sandrine Dretz, Yannick Jukiel et Fabien Thomas. Les premières pistes d'actions seraient de rebaptiser la place, comme voté au conseil municipal du 13 juin 2019, au nom de Stéphane Lustofin, Maire de 2013 à 2019, et de prévoir de marquer le passage à 100 ans de M. Morel, habitant et ancien maire.

- **Finances** : Eric Priem demande à ce que le budget et l'état des dépenses soient suivis de façon périodique à savoir tous les mois, tous les deux mois, tous les trois mois. La périodicité est à discuter. La majorité décide d'un suivi trimestriel dans un premier temps, quitte à revoir la périodicité si le rythme ne convient pas.
Sandrine Dretz demande à ce qu'un état au 30 juin soit produit afin que le conseil municipal complété est une vision du budget à son arrivée.

Cet état arrêté au 30 juin doit également être l'occasion de :

- faire un état des lieux du matériel acheté par la municipalité, notamment en ce qui concerne les espaces verts,
- regrouper le matériel sur un seul site fermé à clef,
- faire un point sur le bon état de marche du matériel, des réparations ou des investissements à envisager.

- **Communication** : Sandrine Dretz, Yannick Jukiel, Eric Priem, Marie-France Sionneau.

- **Ecole** : certainement Agnès Boillet qui devra confirmer, Vincent Breton (suppléant) et Yannick Jukiel, un lien direct entre le maire et la maîtresse et entre le maire et les parents d'élèves étant une bonne chose pour tous.

- La commission sport, loisirs et culture est supprimée, la culture ayant intégré la commission culture et patrimoine.

- **Environnement, espaces verts et fleurissement** : Vincent Breton, Alain Delahoche, Françoise Dupré, Eric Priem, Marie-France Sionneau, Fabien Thomas.

Plusieurs points sur cette question de l'entretien des espaces verts de la commune :

- afin de pouvoir faire l'inventaire du matériel et un point sur ce qui est en état de marche, il faut déjà tout retrouver car il y en a un peu partout, y compris chez M. Lustofin ce qui nécessite d'attendre le règlement de la succession et d'être en capacité de justifier la propriété communale du matériel (facture d'achat). Vincent Breton précise que Fabien Thomas a emmené la tondeuse de la commune à l'atelier de réparation du lycée agricole afin de voir si elle est réparable.

- Sandrine Dretz demande à ce que les clefs du local de stockage soient changées et que leur distribution/usage soit organisé. Sur ce point, Yannick Jukiel indique que toutes les clefs de la mairie et ses annexes doivent être changées.

- Yannick Jukiel a rencontré M. Commun du lycée agricole afin de savoir s'il était possible que des élèves du lycée agricole, dans le cadre de conventions de stage à la charge du lycée agricole, afin de travailler à la gestion des espaces verts de la commune, à son fleurissement et plus globalement au maintien du cadre de vie agréable de la commune. Cela aurait le mérite de permettre à des élèves de trouver des stages non loin du lycée et de limiter le coût de la commune aux achats de plantes, matériels, etc. Le directeur du lycée n'y est pas opposé à la condition que cela ne nuise pas aux entreprises locales susceptibles d'intervenir sur le territoire. Sandrine Dretz précise qu'il convient malgré tout de réfléchir globalement à la gestion de ces espaces, notamment pendant les congés scolaires.

- Yannick Jukiel indique que dorénavant, de part son expérience professionnelle, l'activité du cantonnier sera organisée par Fabien Thomas, en particulier sur le volet espaces verts. Vincent Breton interviendra plutôt sur les autres types de travaux.

- Françoise Dupré précise que les bacs n'ont pas été fleuris cette année. Il est encore temps de pallier cette anomalie
- Eric Priem et Yannick Jukiél échangent sur le devenir du Ferrari, Françoise Dupré précisant qu'il avait été initialement acheté pour gérer l'entretien entre les pieds de la peupleraie mais qu'il était rapidement tombé en panne. Eric Priem précise que c'est le poste inversé qui est hors service. Yannick Jukiél indique qu'il a déjà pris l'attache du concessionnaire. Les pannes (embrayage et tourelle) sont pour partie dues à un défaut de conception (tourelle) et pour l'autre partie à un défaut d'utilisation (embrayage). Le concepteur est prêt à fournir gratuitement la majeure partie des pièces concernées. Au final, le reste à charge de la commune pour minimiser le coût correspond essentiellement à la main d'oeuvre (démontage de la cabine, etc.).

Plusieurs choix au final :

- appel direct à un épaviste et le ferrari n'est pas réparé
 - après devis plus précis, voire s'il est préférable de le garder et pour quel(s) usage(s) ou s'il peut être revendu et permettre un apport pour l'acquisition d'autres matériels. Marie-France Sionneau précise que le Ferrari a déjà coûté environ 10 000 €. Le devis de réparation se montant à environ 2 000 €, il devient urgent de statuer, d'autant que le concessionnaire attend la décision pour commander la pièce en question. Eric Priem suggère vivement de vérifier les clauses du contrat d'assurance de la mairie afin de vérifier si le bris de machine est inclus ou non ce qui pourrait apporter un élément important dans la décision finale.
- La commission location de la maison communale est supprimée et la location sera à gérer à tour de rôle entre les différents membres du conseil municipal pour les neuf prochains mois. Sandrine Dretz est déjà positionnée sur le mois d'août.

- **Cimetière** : Sandrine Dretz, Yannick Jukiél, Eric Priem.

Plusieurs points sur ce dossier :

- plus de place dans le cimetière, plusieurs procédures sont à envisager (procédures d'expropriation sur les tombes à l'abandon, procédures de reprise, etc.)
 - concession à limiter dans le temps et cesser le principe des concessions à perpétuité
 - de plus en plus de demandes de columbarium sont formulées sans qu'aujourd'hui une réponse favorable puisse être apportée
 - projet de jardin du souvenir
 - un emplacement réservé avait été inscrit dans le plan local d'urbanisme pour l'extension du cimetière. Etudier la faisabilité et le calendrier de cette extension.
- Commission **quartiers** : tout le conseil municipal et les voisins vigilants. Eric Priem souhaite que soient détaillées les missions de cette commission. A ce jour, elle a peu de consistance et des idées d'actions sont proposées en séance :
- remettre en vigueur des permanences en mairie certains samedis matin.
 - organiser des rencontres par quartier, chacun des conseillers municipaux habitant un quartier différent de la commune (voir à qui est rattachée la Ferme du Bel Air).
 - concerter, faire participer la population d'un quartier quand un projet les touche plus particulièrement.
- La commission appel d'offres (commission obligatoire) est rattachée à la commission travaux.

- **Urbanisme** : tout le conseil municipal. Il semble opportun d'étudier la possibilité que l'un des membres de cette commission soit l'interlocuteur privilégié de la communauté de communes en charge de l'instruction des actes d'urbanisme et soit garant, en lien avec le maire, du respect des délais. En effet, Françoise Dupré précise que les délais de circulation des informations et dossiers ont par le passé conduit à la délivrance d'autorisations tacites sans que la commission urbanisme ait pu se prononcer et sans que n'ait pu être pris en compte l'intérêt général et l'impact de ces décisions sur le développement de la commune.

e) désignation des représentants au sein de différentes instances

- Syndicat mixte du clermontois plateau picard. Cette instance, porteuse du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du même nom a été dissoute. Il a été par contre créé le syndicat mixte Oise et plateau picards en charge d'un nouveau SCOT récemment prescrit :

Titulaire : Sandrine Dretz Suppléant : Françoise Dupré

- Etablissement public agricole :

Titulaire : Eric Priem Suppléant : Yannick Jukiel

- AITT :

2 titulaires : Yannick Jukiel et Marie-France Sionneau

- ADICO :

Titulaire : Françoise Dupré Suppléant : Marie-France Sionneau

Françoise Dupré précise qu'une seule réunion est prévue par an. Elle indique que le système informatisé imposé aux communes permet à la secrétaire la saisie des écritures comptables qui sont ensuite validées par M. le Maire. Yannick Jukiel indique que dorénavant la commune va se conformer au processus.

- SE 60 :

2 titulaires : Alain Delahoche et Eric Priem

- Communauté de communes du Plateau Picard :

2 titulaires : Yannick Jukiel et Marie-France Sionneau.

Le syndicat intercommunal de l'Arré et le syndicat d'assainissement de la vallée de l'Arré n'existent plus. Pas de représentant à désigner.

f) Indemnités des élus

Les indemnités des élus sont régies par le code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fixe des taux maximal en fonction du mandat et du nombre d'habitants par commune. Dans ce cas particulier, il convient de retenir la population totale de l'INSEE soit la catégorie de 500 à 999 habitants pour Airion.

Pour le maire, le taux maximal est fixé à 31 % par le CGCT. Yannick Jukiel précise que M. Lustofin percevait un taux de 30 %, taux qu'il touche aujourd'hui. Yannick Jukiel explique que ce taux lui apparaît élevé et demande expressément son abaissement en laissant la détermination du taux à retenir à l'appréciation des membres du conseil municipal et quitte la salle pour laisser place aux échanges.

Vincent Breton propose de statuer sur des taux de 20 % ou 25 %. Françoise Dupré propose de rester à 30 %.

- Pour un taux à 30 % : 1 - Pour un taux à 25 % : 7 - Pour un taux à 20 % : 0 - Abstention : 0

Le taux est fixé à 25 % pour le maire.

Sur le même principe, le taux maximal pour les adjoints est fixé à 8,25 % par la réglementation. Les 1ère et 2ème adjointes quittent la salle. A l'unanimité des voix (7 voix), le taux maximal de 8,25 % est accordé aux deux adjointes.

g) décision modificative

Suite à une erreur de saisie portant sur un montant de 0,30 euros, un changement d'imputation de ce montant est proposé afin de permettre la prise en charge de l'achat d'un appareil auditif pour un agent de la municipalité, charge ensuite remboursée à la collectivité.

- Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

Les différents points à l'ordre du jour étant épuisés, place est laissée aux questions diverses des membres du conseil municipal.

- M. le Maire lit en séance un courrier de Mme Karine Leblanc, ATSEM concernant une demande de prime. La demande sera étudiée en réunion de travail.

- La question de la validation des comptes-rendus de séance de conseil municipal est abordée par la secrétaire de séance au regard de la longueur des échanges, des délais d'affichage et du fait qu'à partir du moment où elle se propose d'être secrétaire de séance elle assume la rédaction du compte-rendu qui, quoi qu'il arrive, fera l'objet d'une approbation lors du conseil municipal suivant. Pour mémoire, le délai d'affichage est de 8 jours. Françoise Dupré précise que les membres du conseil municipal doivent pouvoir contrôler et revenir sur les textes proposés dans le projet de compte-rendu car c'est également pour eux un gage de la bonne compréhension de leurs propos, une modification au conseil municipal suivant semblant trop tardive. Au vu des divergences de points de vue sur le sujet entre Françoise Dupré, Marie-France Sionneau et Sandrine Dretz, le maire décide que le compte-rendu devra être produit dans les trois jours qui suivent le conseil municipal, sans obligation de mot à mot mais en gardant bien l'esprit des échanges. Celui-ci sera diffusé à l'ensemble des membres ayant participé au conseil municipal. Les éventuelles demandes d'ajustement seront validées ou non par le maire qui a la charge de signer le compte-rendu. Celui-ci sera affiché dans le délai légal prévu par le CGCT.

- Parole est donnée en séance au public et les questions seront notifiées dans le compte-rendu. Sans être obligatoire, le CGCT n'interdit pas cette transcription qui reflète le souci de transparence souhaité par le conseil municipal.

- Sandrine Dretz indique que suite à son élection elle ne peut plus représenter l'UDAF au sein du conseil d'administration du CCAS et qu'à ce titre il convient de recomposer cette instance. Sans procéder aux élections en séance car tous les membres n'ont pas pu être prévenus, à l'unanimité il est décidé que le CCAS, en plus du Maire président de fait, comprendrait 5 membres élus du conseil municipal et 5 membres issues d'associations telles que prévues par le CGCT ou, à défaut, de la société civile. Les volontaires doivent se faire connaître auprès de la secrétaire de mairie.

- Eric Priem souhaite que sur la question du matériel, de l'inventaire, etc. un véritable outil de gestion/de suivi soit mis en place ainsi qu'un calendrier, d'autant que l'hiver va vite arriver. Pour la période hivernale, le maire se propose de prendre l'attache des exploitants agricoles de la commune afin de leur proposer de conventionner. En tout état de cause, le point et le calendrier doivent être finalisés pour la fin du mois de septembre.

- Vincent Breton souligne un manque d'information quant à l'organisation de la kermesse de l'école et un défaut d'organisation entre l'école et le CAL. Mr le Maire rencontrera l'institutrice. Marie-France Sionneau confirme la nécessité de mieux communiquer entre membres du conseil municipal mais surtout vers les habitants qui, s'ils n'ont pas d'enfant scolarisé à Airion, ne savent pas quand a lieu la fête de l'école.

- Vincent Breton demande à ce que la location de la salle communale soit neutralisée les jours de manifestations du CAL, en particulier lorsque celles-ci se situent à proximité de ladite salle. Cela évitera les conflits d'usage voire les accidents qui pourraient survenir de part la sur-fréquentation du parking (ex : tyrolienne, caisses à savons). Le maire valide ce principe sans difficulté. Cela implique de connaître le calendrier des manifestations à l'avance. Le président du CAL se rapprochera de la secrétaire de mairie dès que le calendrier des manifestations est connu.

- Vincent Breton demande si la serrure du bâtiment de la pompe peut être changée. Le maire indique qu'elle le sera en même temps que les autres clés des locaux municipaux.

- Suite aux travaux prévus dans la rue du Moulin, Eric Priem souhaite, au regard de l'impact sur la circulation, en particulier des engins agricoles en période de forte activité, que les exploitants agricoles et le centre équestre puissent être avertis au plus tôt de la fermeture de la circulation dans cette rue, les itinéraires « bis » étant plus longs et à organiser. Yannick Jukiél explique que la partie impactée par les travaux relève du domaine privé. A ce titre, aucune permission de voirie n'est à solliciter en mairie ce qui lui enlève de la lisibilité sur le sujet. Il a déjà questionné le lycée agricole qui le tient informé.

- Une question est posée sur la gestion de déchets amiantés et plus largement de la gestion des déchets dans la zone de tri. Le maire prendra l'attache de Véolia pour les déchets amiantés. Une habitante du village, propose la pose d'un écriteau à proximité des containers rappelant le montant forfaitaire de l'amende prévue en cas de dépôt sauvage d'ordures sur la plate-forme.

- Yannick Jukiél indique que suite à l'interpellation des habitants de la rue du château d'eau lors du conseil municipal précédent sur la question de l'eau potable délivrée au robinet souillée d'algues, un nettoyage complet du château

d'eau est programmé le 11 juillet. L'alimentation du château d'eau sera coupée un peu avant et dès qu'il est vide le réservoir sera nettoyé. Les personnes concernées seront informées de la coupure d'eau envisagée par le concessionnaire.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire

Yannick JUKIEL.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yannick JUKIEL', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the printed name 'Yannick JUKIEL.'.